



COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 21/05/2025
Reçu en préfecture le 21/05/2025
Publié le Département : ARDECHE
ID : 007-200039832-20250519-D_2025_4_4-DE-

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2025_4_4

L' an deux mille vingt cinq, le lundi 19 mai à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes - MALBOSC -, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice
: 31

Date de convocation du : 13 Mai 2025

Présents : 20

Titulaires : Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 29

Objet : Convention
Département de délégation de
la compétence d'octroi de l'aide
en matière d'immobilier
d'entreprise - (a.i.e.)

Pouvoirs :

Madame ESCHALIER Cathy a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien
Monsieur MANIFACIER Jean-Paul a donné pouvoir à Monsieur MANIFACIER Christian
Madame DOLADILLE Monique a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel
Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques a donné pouvoir à Monsieur MICHEL Jean-Marc
Monsieur ROUVEYROL Bernard a donné pouvoir à Monsieur BALMELLE Robert
Monsieur PELLET Fabien a donné pouvoir à Madame FEUILLADE Delphine
Monsieur THIBON Pierre a donné pouvoir à Monsieur LEGRAS Emmanuel
Monsieur BONNET Franck a donné pouvoir à Madame RIEU-FROMENTIN Françoise
Madame CHALVET Catherine a donné pouvoir à Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur THIBON Pierre, Monsieur BONNET Franck, Madame CHALVET Catherine

Secrétaire de Séance : Madame Christiane RAYNARD

M. Thierry Bruyère-Isnard, Vice-président délégué à l'économie expose qu'en application des articles L.1111-8 et L.1511-3 du CGCT, les communes ou les EPCI à fiscalité propre peuvent signer une convention avec les Départements permettant de déléguer la compétence d'octroi de tout ou partie des aides à l'immobilier d'entreprise. Les compétences déléguées sont exercées alors au nom et pour le compte de la collectivité territoriale délégante. Cette délégation est régie par une convention qui en fixe la durée, les objectifs à atteindre et les modalités du contrôle de l'autorité délégante sur l'autorité délégataire.

L'intérêt d'une telle délégation réside dans la possibilité de cumuler les moyens financiers des deux entités au bénéfice des entreprises. Il conviendra d'examiner cette proposition. Le projet de convention est porté en annexe. En ce qui concerne les modalités détaillées de l'aide, elles figurent au point suivant.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE le projet de convention avec le Département de l'Ardèche portant sur la délégation de compétence concernant l'octroi d'aides à l'immobilier d'entreprise, AUTORISE le Président à signer la convention, DONNE POUVOIR au Président pour engager toutes démarches utiles à la conclusion de cette affaire.

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER

Envoyé en préfecture le 21/05/2025

Reçu en préfecture le 21/05/2025

Publié le

ID : 007-200039832-20250519-D_2025_4_4-DE



Emis le 19/05/2025, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le